

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

PRO FORMATION

Représentant : Monsieur SIKOUTRIS Julien

Domicilié à :

Téléphone : 06 52 70 04 20

D'autre part La société LICIEL Environnement

Représentant : Madame JACQUELINE Carole

Adresse : 32 Boulevard de Strasbourg – CS30108 – 75468 PARIS

Téléphone : 02.53.35.40.64

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de clarifier la mise à disposition des licences du logiciel LICIEL Diagnostics durant les sessions de formations réalisées par le centre PRO FORMATION.

Ces formations ont pour but de former les futurs diagnostiqueurs du centre de formation sur un logiciel de production.

Article 2 : Engagement de PRO FORMATION

L'organisme de formation partenaire s'engage via ce contrat à :

- Présenter/former le logiciel LICIEL Diagnostics (version à jour) dans le cadre de ses sessions de formations, auprès d'un minimum de 20 stagiaires* par an.
- Fournir de manière régulière auprès de Liciel la liste complète de ses stagiaires* consentant à la communication de leurs données personnelles, comprenant notamment :
 - Nom de société
 - SIRET
 - Nom de Famille
 - Prénom
 - Adresse postale
 - Téléphone
 - Email
 - Formation suivie
 - Date d'installation prévue

Cette liste devra être transmise sous forme de tableau à l'issue de chaque cycle de formation initiale, soit :

– par e-mail à l'adresse « service.client@liciel.fr »

– via la plateforme en ligne dédiée à cet usage

Article 3 : Engagement de LICIEL Environnement

En contrepartie, par le présent contrat, la société LICIEL Environnement s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, des licences de formation temporaires du logiciel LICIEL Diagnostics (version à jour), dans la limite du nombre de stagiaires*.

Ces licences sont strictement réservées à un usage pédagogique dans le cadre des sessions de formation, et ne peuvent en aucun cas être utilisées pour la réalisation de prestations de diagnostics immobiliers.

LICIEL Environnement permet également à l'organisme de formation de faire bénéficier ses stagiaires d'un tarif préférentiel sur l'acquisition d'une nouvelle licence « SuiteDiagPlus », pour ceux souhaitant s'équiper à l'issue de leur parcours de formation.

Cette offre est accessible sous réserve d'un justificatif de formation initiale au sein de l'organisme PRO FORMATION et d'un achat de la licence dans un délai maximum de 6 mois après la fin de la formation.

Prix Public LICIEL Diagnostics (SuiteDiagPlus) <i>(Incluant 2 Postes + 1 année de mise à jour)</i>	990 € HT
Prix PRO FORMATION - LICIEL Diagnostics (SuiteDiagPlus) <i>(Incluant 2 Postes + 1 année de mise à jour)</i>	920 € HT

Toute autre prestation sera assujettie aux conditions générales de vente disponible sur le site de Liciel www.liciel.fr

* stagiaire : personne physique réalisant une formation initiale de diagnostics immobilier sur l'ensemble des thèmes règlementaires.

Article 4 : Entrée en vigueur et expiration

Le présent contrat entre en vigueur pour une durée de 1 an dès la date de sa signature par les deux parties, est renouvelé de façon tacite et expire par tout manquement de l'article 2 ou 3.

Article 5 : Confidentialité

Les Parties conviennent de considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, méthodes et documentations qu'elles pourront être amenées à connaître dans le cadre des présentes, en ce qui concerne leurs affaires respectives. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser ces informations à des fins personnelles et à ne pas les dévoiler à des tiers, en particulier s'agissant des informations relatives aux offres des services.

En particulier, tous les renseignements fournis au personnel, sous-traitant et tiers de l'une ou l'autre des Parties, tous les documents (économiques, techniques, fonctionnels, organisationnels, etc.) et données qui leur sont confiés et qui ne sont pas disponibles au public, tous les entretiens auxquels ils participent et tous les documents émis sont considérés comme strictement confidentiels et constituent une partie substantielle du patrimoine des Parties.

Les Parties s'engagent à faire respecter cette obligation par tous leurs mandataires sociaux, personnels, sous-traitants et tiers contractants.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les méthodes, informations et documentation de l'autre partie auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution du présent Accord de distribution.

LICIEL ENVIRONNEMENT

32, bd de Strasbourg - CS 30 108 - 75468 PARIS CEDEX 10
SAS au capital de 150 000,00 € • SIREN 538 746 702 • APE 6201Z - www.liciel.fr

Chaque partie sera cependant autorisée à citer l'autre à titre de référence commerciale sans que l'autre partie puisse réclamer de contrepartie, ni considérer qu'elle subit un dommage et a fortiori solliciter l'octroi de dommages-intérêts.

Les parties conviennent que les textes et conditions de l'Accord sont strictement confidentiels. Elles s'interdisent d'en faire état, même indirectement, à tout tiers sauf à leurs conseils, aux magistrats, assureurs, arbitres et experts, pour les besoins d'un éventuel contentieux ou à la requête d'une administration ou de l'autorité judiciaire.

Les obligations sus énoncées, relatives à la confidentialité, resteront en vigueur pendant toute la durée des relations contractuelles entre les Parties résultant du présent Contrat et de ses avenants éventuels, ainsi que pendant une période de deux ans courant à compter de la date de cessation des dites relations contractuelles.

Par exception, les Parties s'autorisent mutuellement à communiquer sur leur collaboration sur tous supports (presse-internet-plaquette commerciale...) en respectant l'image de chacun et après validation par l'autre partie du contenu communiqué et aide éventuelle de son service Marketing à des fins commerciales ou informatives.

Article 6 : Condition générale de vente LICIEL

Veuillez-vous conférer aux conditions générales de vente de LICIEL sur le site internet www.liciel.fr

Fait en DEUX exemplaires originaux, de 4 pages chacun, paraphés au bas de chaque page, et signés en leur dispositif. Toute rature, rajout ou suppression des présentes doit porter en marge le paraphe de chaque signataire. A défaut il est réputé non écrit et inopposable à chacune des Parties.

PRO FORMATION

Monsieur SIKOUTRIS Julien

Représentant

Fait à.....

Le.....

LICIEL Environnement

Madame JACQUELINE Carole

Présidente

Fait à.....

Le.....

LICIEL ENVIRONNEMENT

32, bd de Strasbourg - CS 30 108 - 75468 PARIS CEDEX 10
SAS au capital de 150 000,00 € • SIREN 538 746 702 • APE 6201Z - www.liciel.fr